

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: 6

Artikel: Distinction vaudoise d'architecture : 1985-1988

Autor: Junod, Blaise Philippe / Blanc, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DISTINCTION VAUDOISE D'ARCHITECTURE

1985-1988

L'esprit critique est devenu un poète universel. Il faut élargir démesurément, et sans cesse, son horizon.

*Elie Faure
L'Esprit des formes*

L'importance de ses parents, maître de l'ouvrage et architecte, fût-elle déterminante, l'œuvre d'architecture, dès son achèvement, a pris son autonomie et commencé une histoire qui leur échappe. Il n'est pas rare de constater que la vie qui s'en empare bouscule le projet de l'architecte. Et dès lors peut-on se poser la question, à l'instar de l'éducation, de savoir si l'on forme toujours des espaces – et des êtres – adaptés à la vie telle qu'elle est plutôt que prisonniers de principes issus d'un passé admirable mais bel et bien révolu.

En terre vaudoise aussi bien qu'ailleurs, l'architecture passe par une phase troublée. Atta-

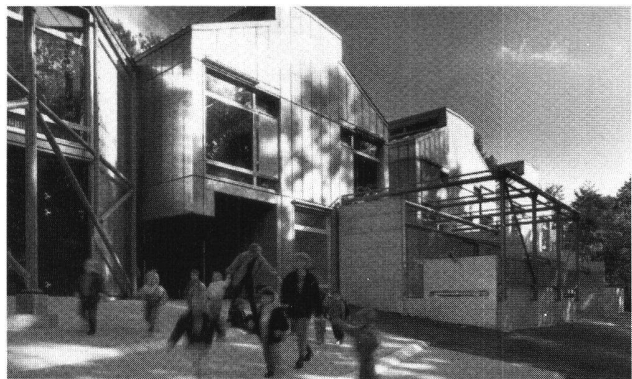
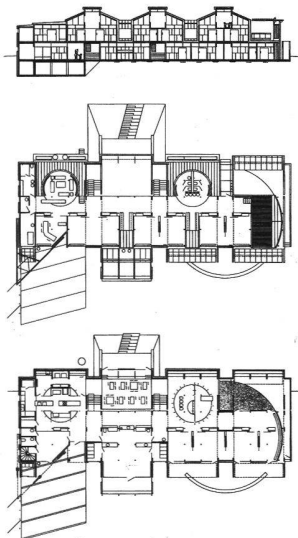
chée à un mode de construire artisanal affaibli, se réfugiant parfois frileusement dans une tradition de jour en jour dépassée, elle n'a pas osé faire le pas de l'industrialisation tout en subissant, de gré ou de force, sa pénétration inexorable. Les structures, jadis issues d'un petit nombre de matériaux familiers, polyvalents et appelés à satisfaire des exigences simples, voire modestes, échappent aujourd'hui difficilement au désarroi que provoque l'irruption foisonnante des nouvelles composantes techniques et des nouveaux standards.

L'effort créatif des années 1985-1988 aurait-il dégagé certaines voies prometteuses que les prochaines distinctions devraient venir confirmer? C'est un espoir qui surgit lorsqu'on parcourt la galerie des portraits que ce livre, appuyé sur le précédent, a commencé de construire.

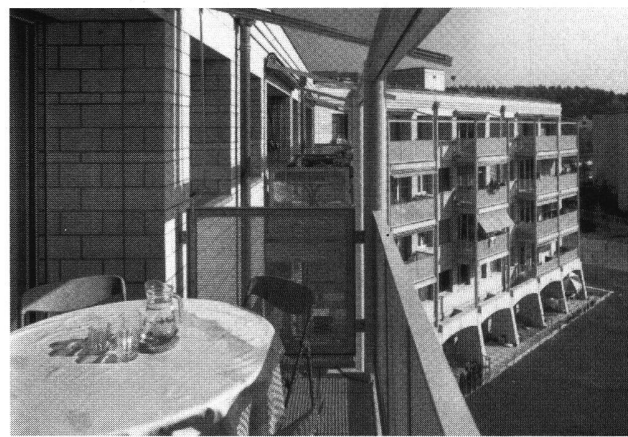
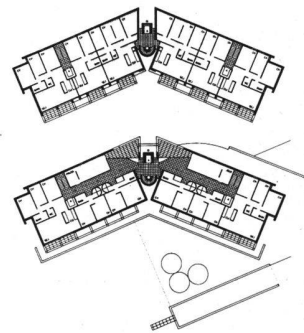
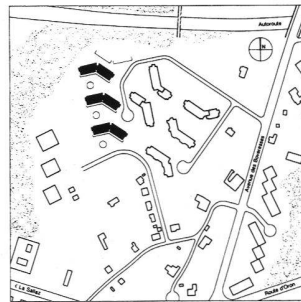
*Blaise Philippe Junod
président de la commission
vaudoise d'architecture*



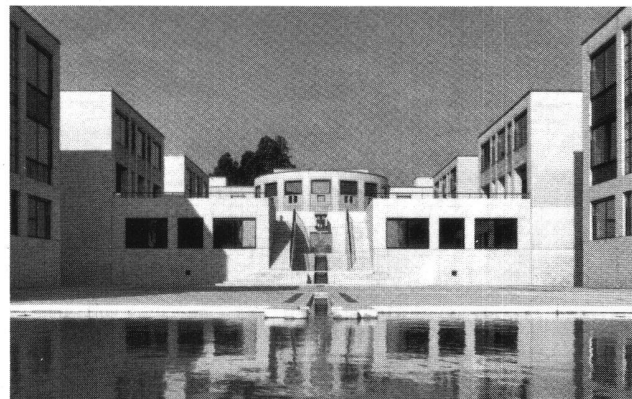
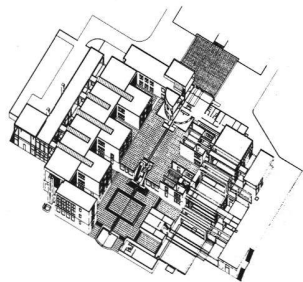
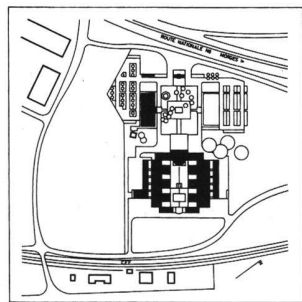
1 centre de vie enfantine 1988
de Valency, Lausanne
chemin de Champrilly 21A
maître de l'ouvrage :
ville de Lausanne, direction des
écoles, service de la jeunesse et des
loisirs
architecte : Rodolphe Luscher
collaborateurs Sandra Rouvinez,
Pascal Schmid, Rudolf Zoss



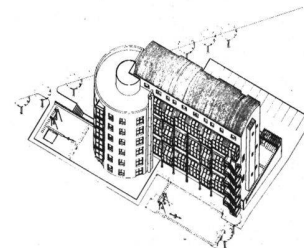
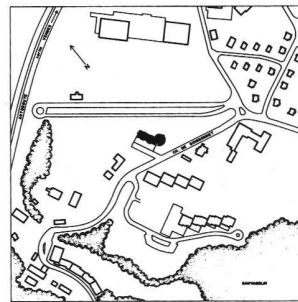
3 ensemble de logements 1988
subventionnés
La Grangette, Lausanne
maître de l'ouvrage :
coopérative Le logement
idéel
architecte : Fonso Boschetti



5 école de la construction 1988
et bâtiment administratif
Tolochenaz
maître de l'ouvrage :
Fédération vaudoise des entre-
preneurs
architectes :
Patrick Mestelan et
Bernard Gachet

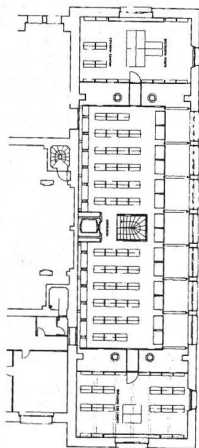


6 immeuble d'habitation 1985
à loyer modéré, Lausanne,
chemin de Boissonnet 32
maître de l'ouvrage :
société coopérative Le logement
salubre
architectes :
Atelier Cube, Guy Collomb, Marc
Collomb, Patrick Vogel



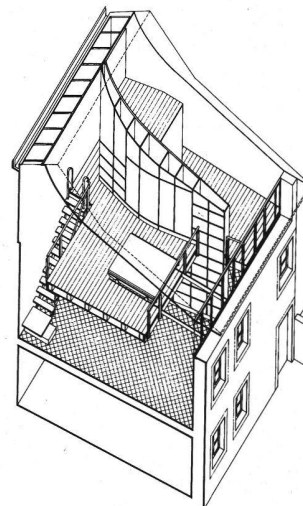
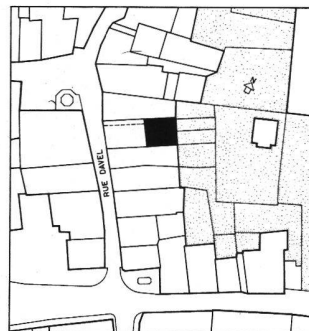
8 salle de lecture
bibliothèque cantonale
Lausanne,
place de la Riponne
maître de l'ouvrage:
Etat de Vaud
architecte: Ivan Kolecek

1988



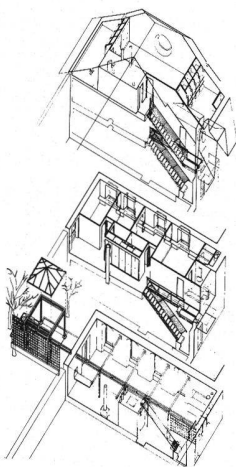
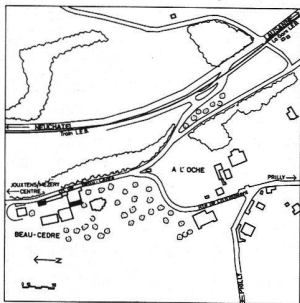
12 transformation et
surélévation d'un
immeuble mitoyen en site
protégé, Cully, rue Davel 26
maître de l'ouvrage:
M^{me} Erika Ernst et
M. Michel Devanthery
architectes: Patrick Devanthery et
Inès Lamunière

1986



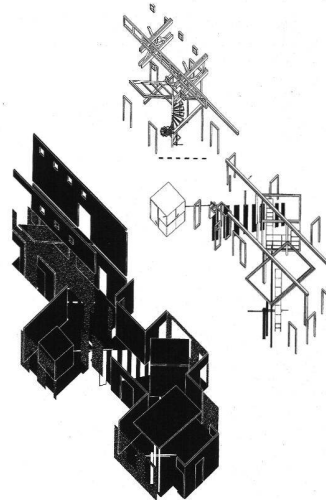
13 ferme Beau-Cèdre
transformation d'une
porcherie et d'une
sellerie, Jouxens-Mézery
maître de l'ouvrage:
Dr Camille Gross
architecte: Jacques Gross

1988



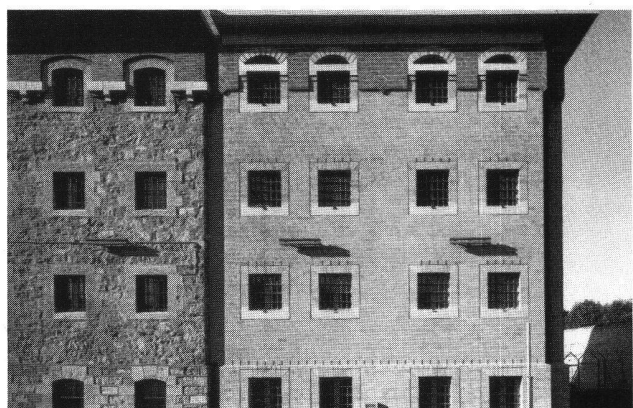
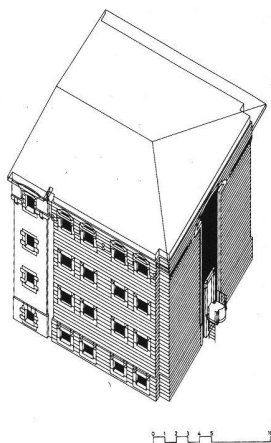
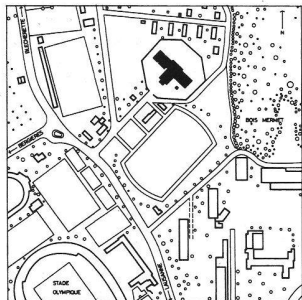
15 service médico-
pédagogique
transformation de l'usine
Villars-Perrier, Chavannes-près-
Renens, av. de la Gare 24
maître de l'ouvrage:
Etat de Vaud
architecte: Rodolphe Luscher,
collaborateur Pascal Schmidt

1985



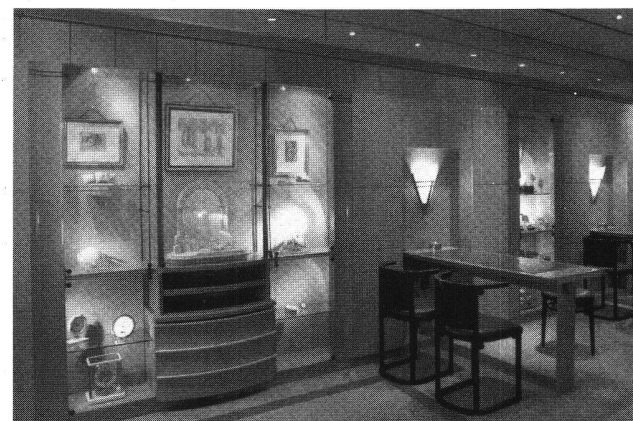
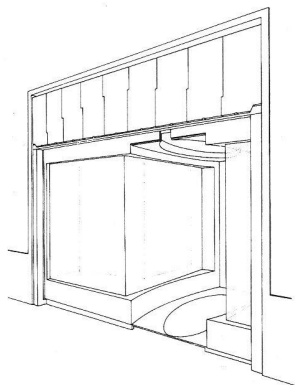
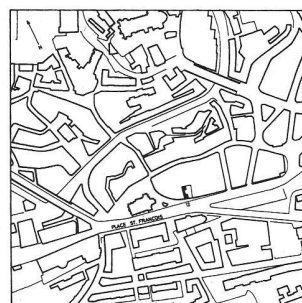
16 prison de Bois-Mermet
 Bois-Mermet
 agrandissement
 Lausanne,
 chemin du Bois-Gentil 2
 maître de l'ouvrage :
 Etat de Vaud
 architectes : Jean-Jacques Alt,
 Gérard Isely, Ivan Kolecek

1988



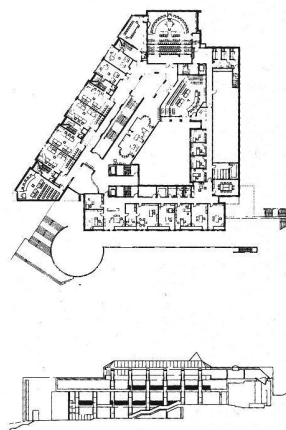
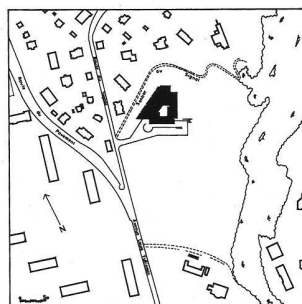
18 bijouterie
 Lausanne, place Saint-François 12
 maître de l'ouvrage :
 « A l'Emeraude SA » M. Hölzl
 architectes : François Jolliet et
 Pierre Lovat

1988



17 tribunal cantonal
 campagne de l'Ermitage
 Lausanne
 maître de l'ouvrage :
 Etat de Vaud
 architectes : Eric Musy et Paul
 Vallotton, collaborateur Ivan Kolecek

1986



Depuis la dernière délivrance de la distinction vaudoise d'architecture, le débat public sur cet environnement marquant de notre cadre de vie s'est poursuivi, voire même durci. Comme dans de très nombreux autres domaines, les cinq cent et quelque mille Vaudois vivant sur le territoire de ce canton se sont transformés en architectes et urbanistes, tous plus compétents les uns que les autres. Faut-il s'en réjouir ou le déplorer ? Je crois qu'il faut s'en réjouir dans le sens où, après une certaine apathie du public, l'on constate un regain d'intérêt pour l'architecture qui doit marquer notre époque. Il faut peut-être le déplorer dans le sens où un tel débat ne débouche pas forcément sur des bons choix, les points de vue étant quelquefois tellement opposés et surtout intransigeants qu'ils deviennent des chapelles et chacun sait que les guerres de religion sont les plus meurtrières.

Dans ce contexte, la distinction vaudoise d'architecture délivrée par des gens compétents a l'immense mérite de mettre en évidence des œuvres contemporaines, qu'elles soient publiques ou privées, en les signalant à l'attention du public. Le canton de Vaud, et particulièrement le Département que j'ai l'honneur de diriger, espère très vivement avoir apporté une contribution importante à ce débat toujours ouvert, en promouvant une politique active de concours d'architecture en permettant, ce faisant, une expression aussi libre que possible des auteurs de projets.

*Marcel Blanc
 Conseiller d'Etat
 Chef du Département des travaux publics,
 de l'aménagement et des transports*